Point d'actualités Coronavirus Allemagne (31/03) FAM d'après informations CAA de la zone

RESUME

Préservation de la libre-circulation des saisonniers et emploi des demandeurs d'asile : le ministère fédéral de l'Intérieur reste prudent face à la demande de la Commission européenne, précisant que les restrictions d'entrée pour les travailleurs saisonniers ne s'appliquent finalement pas aux frontières avec la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Par ailleurs, seules quelques catégories de demandeur d'asile sont privées de l'accès au marché du travail. Près de 400 000 personnes seraient ainsi disponibles à différent degrés.

Le syndicat agricole DBV souhaite maintenir la date du 15 mai : de sorte que les déclarations PAC soient instruites et les aides versées d'ici décembre 2020, malgré la pandémie. Il demande de réduire le niveau des contrôles et, le cas échéant, d'effectuer des paiements sans que les contrôles soient achevés.

La moitié des banques alimentaires fermée : demande de soutien au gouvernement fédéral pour les clients des banques (augmentation temporaire de l'aide social) et pour les banques qui ont font face à des surcoûts.

Préservation de la libre-circulation des saisonniers et emploi des demandeurs d'asile : le ministère fédéral de l'Intérieur prudent.

Le ministère fédéral de l'Intérieur réagit avec prudence à l'appel de la Commission européenne visant à garantir la libre circulation des travailleurs d'importance systémique et à assouplir ou lever l'interdiction d'entrée en vigueur des travailleurs saisonniers. Il indique que les restrictions d'entrée pour les travailleurs saisonniers ne s'appliquent finalement pas aux frontières internes de l'UE avec la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie.

En ce qui concerne l'utilisation de réfugiés dans l'agriculture, sa porte-parole a souligné que la grande majorité des demandeurs d'asile ne sont pas soumis à une interdiction légale générale d'emploi. Environ 420 000 réfugiés bénéficiant d'un statut de protection en provenance des huit principaux pays d'origine de l'asile étaient enregistrés comme demandeurs d'emploi à la fin du mois de février. Parmi eux, environ 156 000 étaient au chômage. Ces personnes sont disponibles pour le marché du travail sans restrictions. En outre, il y existe environ 264 000 réfugiés en règles qui suivent encore des cours d'intégration ou reçoivent une aide de l'Agence fédérale pour l'emploi, ou qui travaillent à petite échelle. Ces personnes ont également un accès illimité au marché du travail et pourraient être déployées.

11 000 demandeurs d'asile originaires de pays d'origine sûrs des Balkans occidentaux se voient interdire de travailler. En outre, les demandeurs d'asile qui sont obligés de vivre dans un centre d'accueil pendant les six ou neuf premiers mois de leur séjour, selon qu'ils ont des enfants ou non, ne sont pas autorisés à travailler. Enfin, l'interdiction s'applique aux demandeurs d'asile dont la procédure est inférieure à trois mois mais qui ne se trouvent pas dans un centre d'accueil.

Le syndicat agricole DBV souhaite maintenir la date du 15 mai

Le président du syndicat agricole majoritaire DBV, Joachim Rukwied, a demandé à la Commission européenne et aux gouvernements fédéral et régionaux de veiller à ce que les déclarations PAC soient instruites et les aides versées d'ici décembre 2020, malgré la pandémie. Pour lui, l'objectif doit rester un dépôt de déclaration d'ici le 15 mai ; seulement en cas de "circonstances exceptionnelles", il suggère de repousser l'échéance de 25 jours maximum sans sanctions. La crainte est que le report de la date ne conduise à des retards de paiements, qui sont rares en Allemagne. En règle générale, l'Allemagne ne fait pas usage de la possibilité de repousser la date limite de déclaration. Toutefois, le ministère fédéral de l'agriculture se montre plus ouvert dans le cadre de la crise COVID-19.

Prenant sa casquette de président du COPA, Joachim Rukwied a souligné que, surtout en période d'incertitude, le soutien de la politique agricole commune (PAC) doit fonctionner comme un point d'ancrage de stabilité et un soutien fiable des revenus des agriculteurs. M. Rukwied a également demandé plus de flexibilité au cas où les contrôles ne pourraient pas avoir lieu en raison de la pandémie : "La suspension, le report ou l'annulation des contrôles ne devraient pas avoir de conséquences négatives pour les agriculteurs". Compte tenu de la crise, il devrait être possible de réduire le niveau des contrôles et, le cas échéant, d'effectuer des paiements sans que les contrôles soient achevés.

La moitié des banques alimentaires fermée : demande de soutien au gouvernement fédéral

Plus de 400 des 950 banques alimentaires allemandes du premier réseau Tafel sont actuellement fermées en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, de nombreuses banques sont confrontés à de nouvelles inscriptions au cours des deux dernières semaines. Le besoin d'aide augmente déjà en raison du chômage partiel et des pertes d'emplois. Sur les 1,65 million de bénéficiaires de Tafel, une grande partie est constituée de 430 000 retraités et des 500 000 enfants et jeunes issus de familles socialement défavorisées. En outre, la banque alimentaire est souvent un point de contact et de rencontre important, parfois le seul, pour les personnes pauvres notamment les plus âgés.

Dans une lettre au ministre fédéral des affaires la fédération Tafel demande une aide supplémentaire pour les personnes pauvres qui ont été particulièrement touchées par la crise et suggère, entre autres, une augmentation temporaire des taux de l'aide sociale ALG II.

Plus de la moitié des Tafel sont en mesure de continuer ou de rouvrir avec des offres adaptées comme des services de livraison ou de distribution en plein air ; ces solutions sont plus coûteuses. Tafel Deutschland demande donc également un soutien financier du gouvernement fédéral pour couvrir ces surcoûts et permettre aux structures fermées de payer leurs coûts fixes en l'absence de la recette des contributions symboliques des clients. NdR : En temps normal, l'Etat allemand ne soutient pas le fonctionnement des banques alimentaires, qui ne peuvent bénéficier de financement que dans le cadre de projets spécifiques.